AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

214C1407
FR0000121568-FS0480

15 juillet 2014

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

CLUB MEDITERRANEE

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 11 juillet 2014, la société de droit suisse Credit Suisse Group AG (Paradeplatz, Zurich 08001, Suisse) a déclaré avoir franchi en hausse, le 7 juillet 2014, indirectement, par l'intermédiaire des sociétés de son groupe qu'elle contrôle, le seuil de 5% du capital de la société CLUB MEDITERRANEE et détenir à cette date 1 719 460 actions[1] CLUB MEDITERRANEE représentant autant de droits de vote, soit 5,07% du capital et 4,54% des droits de vote de cette société[2].

Ce franchissement de seuil résulte d'une acquisition d'actions CLUB MEDITERRANEE sur le marché.

Le déclarant a précisé que sa détention d'actions CLUB MEDITERRANEE est liée principalement à la couverture de *Contract for difference* (CFD) initiés par des clients.

[1] Dont 1 715 456 actions CLUB MEDITERRANEE représentant autant de droits de vote, détenues par l'intermédiaire de la société Credit Suisse Securities (Europe) Limited (cf. notamment D&I 214C1336 du 8 juillet 2014).
[2] Sur la base d'un capital composé de 33 914 766 actions représentant 37 892 056 droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.